

DÉCISION 2023 **53**
Paraphe

DÉCISION DEC2023_53
CONVENTION AVEC CLIC TRIEL PHOTO CLUB
DANS LE CADRE DE « PHOTOGRAPHES - PHOTOGRAPHIES »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22,

Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L 2122-22 précité,

Considérant que pour l'organisation des expositions « Photographes-Photographies » au domaine Berson, il est nécessaire de passer une convention avec l'association CLIC TRIEL Photo Club,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : la signature d'une convention avec CLIC TRIEL Photo Club, sise 55 rue de Sablonville, 78510 Triel-sur-Seine, définissant les conditions de déroulement des expositions menées au domaine Berson, du jeudi 31 août 2023 au mardi 30 juillet 2024.

ARTICLE 2 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier.

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.
Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le **09 août 2023**

Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU